

**COMITE DE PILOTAGE (COFIL) DU SITE NATURA 2000**  
**FR 9402014 « GRAND HERBIER DE LA COTE ORIENTALE »**

**COMPTE-RENDU DU 2<sup>EME</sup> COFIL**  
**MARDI 9 DECEMBRE 2014**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA COSTA VERDE**



**Présidence du Comité de Pilotage :**

Le président du Conseil Exécutif de Corse, représenté par Monsieur le directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse, Pierre VELLUTINI

**Vice-présidence du Comité de Pilotage :**

Le préfet de la Haute-Corse, représenté par Monsieur le sous-préfet de Corte, Dominique SCHUFFENECKER

Le préfet maritime de la Méditerranée, représenté par Monsieur l'adjoint au chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin », André GROSSET



**Membres du COFIL Présents :**

- **Collège de l'Etat et ses établissements :**

SCHUFFENECKER Dominique – sous-préfet de Corte, Préfecture de Haute-Corse  
GROSSET André – Adjoint au chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin », Préfecture Maritime de la Méditerranée

BELZ Patrice – Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

CLARO Françoise - Groupe Tortues Marines de France – Muséum National d'Histoire Naturelle

COURTY Olivier – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

CULIOLI Julia – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

MURACCIOLE Michel – Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

NEEL Johnathan – Gendarmerie – Brigade Nautique de Bastia

PIOGER Céline – Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse  
SAVAROC Emilie - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse  
VALETTE Audrey – Equipe Ecosystèmes littoraux de l'Université de Corse

- [Collège des collectivités territoriales et de leurs établissements :](#)

VELLUTINI Pierre - Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse  
CHIARAMONTI Maurice – Vice Président de la Communauté de Communes de la Costa Verde, Maire de Poggio Mezzana  
NICOLAI Marc – Directeur de la Communauté de Communes de la Costa Verde  
SIMONPAOLI André - Vice Président de la Communauté de Communes de la Costa Verde  
DONINI Joseph - Office de l'Environnement de Corse  
LEONI Vanina – Conseil Général de la Haute-Corse – Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia  
RICCI Jérôme – 1<sup>ère</sup> adjointe de la Mairie de Santa Lucia di Moriani  
CANNAC-PADOVANI Magali - Office de l'Environnement de Corse

- [Collège des institutions et sociaux-professionnels liées au domaine maritime et terrestre :](#)

DIJOUX Jessica – Directrice du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse  
GUIDICELLI M.M. - Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Haute-Corse  
PERFETTINI Christophe – Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Haute-Corse

- [Collège des usagers, associations et organismes œuvrant dans le domaine culturel, environnemental et sportif :](#)

BURON Daniel - Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins  
CIMITERRA Nicolas – Station de Recherches Sous-marines et Océanographiques de Calvi  
GENOUD Eric – Ligue Corse de voile  
GIAMARCHI Felice – Ligue Corse de Vol Libre  
LABBE Céline – Association CPIE Bastia Golo Méditerranée U Marinu  
LIVRAGHI Franck – Syndicat National des Professionnels des Activités nautiques  
SCHIAPPA Michel - Comité Régional de Motonautisme  
VEISSEIRE Jean-Pierre – Président du Comité Régional de Motonautisme  
VERGNES Alain – Représentant des pêcheurs sous-marins Corse - Association pour la défense du pêcheur de loisirs

### Membres du COPIL représentés :

- Le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse
- Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse
- La Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale par l'Office de l'Environnement de la Corse

### Membres du COPIL excusés :

L'Académie de la Corse,  
L'Agence des Aires Marines Protégées  
L'Association corse pour la recherche et l'étude des élasmobranches de Méditerranée  
L'Association U Levante  
L'Union des Ports de Plaisance de Corse  
La Communauté de communes de la Casinca,  
La Communauté de communes de Marana-Golo  
La Fédération des associations des plaisanciers de Corse,  
La Fédération française de ski nautique et de wakeboard,  
La Ligue Corse de la fédération française de surf,  
La Ligue Corse de la fédération nautique de pêche sportive en apnée,  
La Mairie de Bastia  
La Mairie de Borgo  
La Mairie de Linguizetta  
La Mairie de Taglio-Isolaccio  
La Mairie de Talasani  
Le Comité départemental de la fédération française de canoë-kayak de Corse du Sud  
Le Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée,  
Le Parc national de Port-Cros, représentant de la partie française de l'accord Pelagos,  
Le Réseau national échouage (mammifères marins et tortues marines) en Corse,  
Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Rédaction du compte-rendu : Mme Magali Cannac-Padovani/OEC

## Historique du site :

Pour le Site d'Importance Communautaire (SIC) FR 9402014 « Grand herbier de la côte orientale » :

- Décision de la commission du 22 décembre 2009 adoptant une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne (2010/45/EU).
- Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage pour le site « Grand herbier de la côte orientale – FR 9402014 » : AP n° 045/2011 du 18 mai 2011.
- Premier Comité de Pilotage le 31 mai 2011 au Conseil Général de la Haute-Corse.
- Deuxième Comité de Pilotage le 9 décembre 2014 à la Communauté de Communes de la Costa Verde.

## Ordre du jour :

- I. Rappel du dispositif « Natura 2000 Mer » en Corse ;**
- II. Convention cadre Natura 2000 en mer entre l'Etat et la CTC ;**
- III. Présentation du Tome 1 « Etat des lieux, Analyse Ecologique, Enjeux et Objectifs de Conservation » du site « Grand herbier de la côte orientale » ;**
- IV. Validation du Tome 1 par le COPIL**
- V. Etapes à venir**
- VI. Questions diverses.**

## Introduction :

- M. SIMONPAOLI accueille les membres des collèges du comité de pilotage dans l'amphithéâtre de la Communauté de Communes de la Costa Verde et les remercie de leur présence à ce 2<sup>ème</sup> comité de pilotage du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale ».
- M. VELLUTNI rappelle que le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique et vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Le site FR9402014 "Grand Herbier de la côte orientale" a été désigné en site d'importance communautaire et s'inscrit désormais dans le réseau des sites "Natura 2000 en Mer". Lors du premier comité de pilotage relatif à ce site, l'Office de l'Environnement de la Corse a été désigné comme "opérateur" du site Natura 2000. Un état des lieux exhaustif a été mené en

collaboration avec les membres du comité de pilotage. Ce travail de recueil et d'analyse d'informations ainsi que de concertation, effectué auprès des différents partenaires, a permis d'élaborer la première partie du Document d'Objectif désigné sous le terme de « Tome 1 : Etat des Lieux, Analyse Ecologique, Enjeux et Objectifs de Conservation ».

- M. SCHUFFENECKER explique que conformément à ses engagements communautaires, la France met en œuvre la politique Natura 2000, outil visant à préserver la biodiversité terrestre et maritime. Le réseau écologique Natura 2000 est constitué à l'échelle européenne d'un ensemble de sites : le SIC "Grand herbier de la côte orientale" fait partie de ce réseau. Sur la base d'un diagnostic écologique et socio-économique partagé, les documents d'objectifs visent à préciser, les actions de gestion qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour préserver le patrimoine naturel d'intérêt européen. Il contribue aussi directement au renforcement des moyens de gestion du réseau des aires marines protégées décidé dans le cadre de la concertation liée au Grenelle de la mer.
- M. GROSSET présente le déploiement du réseau Natura 2000 au large. La façade Méditerranée compte 48 sites Natura 2000 comportant des espaces marins. La suffisance du réseau Natura 2000 en mer a été évaluée par la commission européenne en juin 2010 pour la région biogéographique marine méditerranée. Suite à cette analyse identifiant des insuffisances « modérée » pour l'habitat « récifs » et le grand dauphin, ainsi que sur la base d'un complément de connaissances, le ministère de l'écologie demande que soit étendu au-delà de la mer territoriale le réseau de sites Natura 2000 pour les récifs, le grand dauphin et les oiseaux marins et en confie la responsabilité au préfet maritime.

*Les diaporamas présentés et les documents distribués en séance sont disponibles sur le site OEC*

*Rajouter adresse*

## **I. Rappel du dispositif « Natura 2000 Mer » en Corse**

Sont abordés :

- les fondements internationaux du réseau écologique européen Natura 2000
- le processus de désignation des sites à la Commission Européenne
- les modalités de mise en œuvre de cet outil

## **II. Rappel de la Convention cadre Natura 2000 en mer entre l'Etat et la CTC**

Ces deux parties ont été présentées par Mme SAVAROC/DREAL.

## **III. Présentation du Tome 1 « Etat des lieux, Analyse Ecologique, Enjeux et Objectifs de Conservation » du site « Grand herbier de la côte orientale »**

Cette partie a été présentée par Mme CANNAC-PADOVANI/OEC.

#### **IV. Validation du Tome 1 par les membres du COPIL**

M. VERGNES félicite le travail réalisé pour le site « Grand herbier de la côte orientale ». Il confirme que ce site Natura 2000 est peu pratiqué par les pêcheurs sous marins. Il rajoute que le corb est très présent sur le secteur de Furiani à Solenzara.

Mme CLARO félicite cet important travail et explique que trois pontes de tortues caouannes ont eu lieu cet été en Sardaigne. Plusieurs collisions entre des embarcations à moteurs et des tortues marines ont été observées cet été. Il semblerait, au vu des traces d'hélices observées sur la carapace de ces espèces, que ces collisions ont eu lieu avec des petites unités. Des hameçons de palangres ont aussi été retrouvés dans l'oesophage de tortues marines en Corse.

M. NICOLAI félicite aussi le travail réalisé pour ce site et souhaiterait avoir des précisions sur le futur financement des actions de ce site.

M VELLUTINI précise que la prochaine étape sera de réunir les groupes de travail thématique, afin de discuter et d'échanger sur les futures actions. Ces actions pourront être financées dans le cadre de différents programmes, tels que le FEDER, Fond Européen de Développement Economique et Régional et le FEAMP, Fonds de l'Union Européenne pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

M. VELLUTINI soumet le Tome 1 au vote des membres des différents collègues du COPIL

⇒ Le Tome 1 est validé à l'unanimité.

#### **V. Etapes à venir**

Mme CANNAC-PADOVANI rappelle que les objectifs de gestion, validé lors de cette réunion, seront la base de réflexions conduisant à la définition des objectifs de gestion qui seront définis et débattus en groupes de travail techniques avec les différents acteurs du site. Des groupes de travail thématiques seront ainsi proposés aux membres du copil, permettant aux acteurs d'être force de proposition dans la construction du volet opérationnel du DOCOB. Ces groupes de travail permettront de dialoguer, d'échanger et de débattre sur les intérêts et les objectifs des différentes actions qui seront retenues, ainsi que sur leurs priorités de mise en œuvre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Des groupes de travail seront proposés aux membres du COPIL en mars/avril 2015. Le prochain COPIL aura lieu en 2016.

#### **VI. Questions diverses**

Pas de questions.

M. VELLUTINI remercie la Communauté de Communes de la Costa Verde de les avoir accueillis ainsi que l'ensemble des membres du COPIL pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.